

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AGREG INT Section/S spécialité/Série : 1900A

Epreuve : 101 Matière : 0447 Session : 2018

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

République, Excellence et Bienveillance. Ces trois mots constituent les points clés du discours de J. M. BLANQUER notre ministre de l'éducation nationale ⁽²⁰⁰⁰⁻²⁰¹⁷⁾. Cette terminologie mérite un intérêt particulier. En effet, elle nous met en exergue la réussite de chaque élève, la prise en compte du bien être et l'inclusion de tous ainsi que la transmission des valeurs républicaines. Cette orientation ministérielle s'est-elle toujours centrée sur l'élève depuis 1967?

D'autre part, cette directive tend à nous questionner sur les outils techniques et pédagogiques dont disposent les enseignants d'éducation physique et sportive (E.P.S) pour atteindre ces objectifs?

Nous pouvons définir les outils en nous appuyant sur la conférence AEEPS de Guin en novembre 2017 qui les définit comme étant des objets concrets ou abstraits (M. Boigumant, ^{Revue} STAPS, 2014) qui peuvent être cognitifs, numériques et qui aident l'enseignement et/ou l'élève pour être efficace. Les outils techniques sont tous les supports concrets tels que guilles d'observations, les outils numériques (comme les tablettes, l'ENT, les webcams...), les guilles d'évaluations. L'outil pédagogique est lui considéré comme un moyen au service d'un objectif pédagogique moteur, méthodologique ou social. Ainsi, les textes officiels, les publications d'ouvrages ou d'articles, la communication verbale et non verbale et les outils techniques sont autant d'outils pédagogiques puisqu'ils sont employés à des fins éducatives. Si aujourd'hui, nous utilisons tous ces outils à des fins motrices, méthodologique et sociales dans un souci de bienveillance et de réussite, qu'en est-il depuis 1967?

En effet, il semble que l'évaluation soit un bon indicateur de l'enseignement de l'EPS à chaque période puisqu'il valide les attentes et nous met en valeur les outils utilisés. En 1967,

Le barème Lataissier (Revue EPS n°66 en 1976) est la référence en terme d'outil utilisé au baccalauréat depuis le décret d'août 1958. Il sélectionne et valide la technique sportive en référence à un modèle sportif de haut niveau. La pratique professionnelle, c'est à dire le métier d'enseignant d'EPS en face à face pédagogique, en amont et en aval semble lui être uniquement sur la technique sportive (Marsenach, l'évolution de l'examen de 1965 à nos jours, 2005). Aujourd'hui, nous pouvons observer une évolution en terme d'outil évaluatif utilisé. En effet, l'évaluation du 9 août 2002 débute l'évaluation de la compétence culturelle n°5 en lycée (CC5)^{CPSEN 2010} puis le dernier texte de collège (BO spé 26 nov 2015) mettent en avant une évolution des outils de part la notion de projet de l'élève, de grille de ressentis et par la notion de compétence.

La circulaire de 22 juin 2015 concernant le parcours citoyen rajoute que l'EPS participe pleinement à l'éducation morale et civique. Dès lors, nous pouvons constater une évolution des outils au regard des attentes officielles nationales. Ils semblent être passés d'outils sélectifs (Barème Lataissier) uniques à des outils plus individualisés au service du projet individuel et collectif pour l'élève mais aussi pour l'enseignant qui doit s'impliquer dans des projets pluridisciplinaires (ETC).

Ils se sont donc rajoutés, diversifiés et intéressés de plus en plus au processus d'apprentissage et pas seulement au produit comme en 1967.

Cet accroissement des outils a-t-il toujours été au profit des pratiques professionnelles? La contribution de ces outils a modifié le métier d'enseignant qui devient un "flexi prof" (le monde de l'éducation 2008). Cette évolution plus complexe du métier d'enseignant nous questionne également sur la formation des enseignants à cette diversité d'outils? Comment se les appropriés?

Si nous définissons l'EPS comme "une discipline exerçant une action normative sur le corps et dont les valeurs dépendent du contexte culturel, idéologique et politique" (usage symbolique du corps et du sport et paradigmes sociologiques en EP, Y Le Pogon, 1995). Nous pouvons noter que notre discipline par sa spécificité motrice a d'entrée plus d'importance car elle incorpore les valeurs et les normes considérées comme souhaitables à un moment donné. Ces valeurs et normes vont devenir de plus en plus scolaires. Au regard de l'évolution scolaire de la discipline, elle va adopter les signes distinctifs d'une discipline scolaire (P. Aronand, RFP, 1989) en se dotant d'outils cognitifs.

N'y a-t-il pas eu des dérives parfois? A trop vouloir mettre

en valeur son orthodoxie scolaire, ne va-t-elle pas oublier sa spécificité matricielle qui est l'essence même de notre discipline ?

S'intéresser aux outils, c'est également s'intéresser à la relation pédagogique (Houssaye 86). En effet, au regard de l'actualité à savoir la parution de films tels que "le maître est l'enfant" en septembre 2017 ou encore le livre de C. Aubry "les loi naturelles de l'enfant", nous pouvons nous interroger sur la place de l'enseignant dans ses pratiques professionnelles. En effet, ces expériences mettent en avant un détachement et une délégation du pouvoir de l'enseignant vers l'élève qui est adieu des apprentissages. Ces outils incitatifs où l'élève est adieu de ses apprentissages montre une évolution de la relation pédagogique. Marsenoch (op.cit 2005) décrivait en 1967 une relation unidirectionnelle -

Au regard de nos propos, nous soulèverons l'idée que l'enseignement de l'EPS depuis 1967 s'est transformé en s'appropriant des outils de plus en plus diversifiés, scolaires et déléguant la responsabilité des apprentissages à l'élève.

Cependant, cette contribution aux pratiques professionnelles n'a pas toujours été au service de l'enseignant et des élèves.

Dans cette perspective, nous montrons dans notre première partie que de 1967 à 1983, dans l'enseignement de l'EPS, les outils sont techniques, normés et catégoriels au service de la technique juste. La relation pédagogique engagée par ces outils est dans un sens unique : Enseignant vers élève.

Le 17 juin 1983 marque le nouveau texte évaluable et une emorce de changement en terme d'outils.

Nous observerons dans un second temps que de 1983 au 30 avril 2002 les outils se diversifient dans l'enseignement de l'EPS. Ils se diversifient et deviennent des outils pédagogiques. La pratique professionnelle, par ces outils prends en compte davantage chaque élève pour envisager une réussite individuelle.

Le 9 avril 2002 marque le texte évaluable lycée avec l'avènement

de la CCS qui implique de nouveaux outils par la gestion de la vie physique des élèves.

Enfin, nous observerons que 2002 à nos jours, l'enseignement de l'EPS se dote d'outils de plus en plus complexes et numériques au service de l'élève comme de l'enseignant. La pratique professionnelle ~~acquiesce~~ en dévoluant de plus en plus de responsabilité à l'élève ce qui exige une maîtrise importante de nombreux outils.

Nous allons démontrer dans notre première partie que de 1967 à 1983 l'enseignement de l'EPS utilise peu d'outils. Les outils sont au service de l'enseignant pour valider une technique sportive par un critère précis et unithésien. L'outil est donc technique à des fins performatives et sélectives.

En effet, si nous nous appuyons sur les textes officiels nous pouvons observer le décret d'août 1959 encore en vigueur (complété par celui de 1967 qui attribue un coefficient aux deux activités). Concernant le baccalauréat. Il s'appuie sur le Barème Leterrier décrit dans la revue EPS n° 66 en 1976. Celui-ci, est en fait un barème chronométrique à respecter correspondant à une note. Le barème Leterrier ne prend pas en compte l'âge de la personne et se réfère à la technique sportive de haut niveau. C'est ainsi, que le mètre et le chronomètre, le sifflet sont les outils techniques principaux du professeur d'EPS. Ces outils sont ~~des outils~~ des outils de sélection sont impulsés par les pouvoirs politiques de l'époque. En effet, M. Hagege impulse une "sportivisation" de la discipline qui devient une véritable "gare de triage" pour sélectionner les sportifs de haut niveau (JL Martin in "L'Etat sportif").

D'un point de vue des pratiques professionnelles, Mersennecklopf (cit 2005) expliquera que la pédagogie des relations corrigées est la pratique de l'époque. L'utilisation du chronomètre, du mètre et du barème Leterrier servent donc à sélectionner le geste juste. Elle explique que les cours d'EPS sont une alternance d'entraînements

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : A.G.R.E.G.I.N.T. Section/Spécialité/Série : 1900 A

Epreuve : 10.1 Matière : 0647 Session : 2018

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

et de compétitions à l'image des outils techniques employés.

Si nous nous appuyons sur les ouvrages et revues. La revue EPS est la plus lue par les enseignants. La technique sportive reste la priorité (technique de course, technique de lancer, ...)

Les revues sont des outils qui révèlent de l'importance car les enseignants ne bénéficient pas de formation continue. Nous pouvons d'ailleurs noter qu'ils reproduisent ce qu'ils ont appris puisqu'ils ont été recrutés et formés avec ce type d'outils. (in "Le recrutement comme révélateur de l'identité de l'EPS")

Cependant, cette contribution n'est pas au service de l'élève. En effet, nous pouvons noter que cette sélection des outils techniques ne prend pas en considération les différences individuelles. Le "Don" génétique est mis à l'honneur. Nous pouvons d'ailleurs noter la présence d'un certificat d'assiduité (supprimé en 1986) qui met en exergue le défaut que présentent ces outils et permettent à des élèves de ne pas prendre en compte le note d'EPS au baccalauréat à partir du moment où ils ont ce certificat d'assiduité et que le note est en dessous de la moyenne.

L'enseignement de l'EPS devient ce que G. Amalens (in "enjeux et débats") appelle "l'annexe des clubs". A tel point que sa présence scolaire semble menacée. L'apparition des CAS en 1972 (CROZEL, 89) montre que les enseignants n'ont plus le monopole de la pratique sportive.

La revue Hyper en 1972 et 1975 sont les prémices d'un début d'utilisation d'outils pédagogiques et non plus uniquement technique. La relation enseignant élève commence à être abordée et différentes caractéristiques d'élèves sont prises en compte.

La menace d'éviction de l'EPS met donc un point d'arrêt à l'utilisation d'outils purement techniques. D'ailleurs, Meccario (in "l'évaluation au profit du temps", DESS 15 93) explique que "le mètre et le chronomètre cessent d'être des outils exclusifs au profit de grilles d'analyse de conduites motrices".

Nous avons donc pu observer de 1967 à 1983 que les outils utilisés dans l'enseignement de l'EPS mettent en avant une pratique professionnelle sélective au profit de l'enseignant.

La dérive sportive et la discipline par l'utilisation unique de ces outils va mettre en péril l'existence de celle-ci dans le système scolaire car elle ne présente plus d'utilité (P. Arnaud, op cit 89)

Nous avons donc pu observer l'utilisation d'outils purement technicistes de 1967 à 1983. Cette contribution n'a pas forcément été au service de la discipline et de l'élève.

Nous allons à présent mettre en exergue que de 1983 à 2002 les outils se diversifient dans l'enseignement de l'EPS - Ils se diversifient et deviennent des outils pédagogiques. La pratique professionnelle prend en compte davantage chaque élève pour envisager une réussite individuelle. Cependant, nous venons que l'usage d'outils cognitifs pourra être en défaveur des pratiques professionnelles.

Nous allons démontrer dans notre seconde partie que la discipline se ôte d'outils pédagogiques à des fins scolaires. La pratique professionnelle évolue s'appuyant notamment sur des outils cognitifs reconnus et mis en valeur par l'école - La relation pédagogique se modifie en conséquence laissant plus de place à l'élève dans ses apprentissages.

En effet, si nous nous appuyons sur l'outil que constituent les textes officiels, nous pouvons observer une modification en terme d'objectifs. En effet, le texte évaluatif du 17 juin 1983 met en exergue 5pts de

participation; Spés de connaissances et 10pts sur les conduites motrices -
Dès lors, nous pouvons y observer un changement puisque l'élève n'est
plus évalué sur sa seule performance physique -

D'autre part, les instructions du 14 novembre 1985 mettent en
avant une évolution : "prise de conscience des possibilités de l'élève",
"pédagogie différenciée" selon les moments de l'enseignement. La notion
de projet est récente et d'autonomie. Ces nouveaux textes sont
également un outil pour l'enseignement qui modifie la sémantique
professionnelle. Rosowallon (1983) parlera de "galaxie auto" =
autoévaluation, autonomie, Ces outils officiels modifient donc
le place de l'élève qui prend part à ses apprentissages.

Cette nouvelle directive de prise en compte des élèves peut
s'observer à travers les propos de A Savary qui dans la revue EPS n°175 en
1982 explique que l'EPS doit contribuer au même titre que les autres
disciplines à la lutte contre l'échec scolaire, le chômage des jeunes -
Ce sont donc des outils officiels qui modifient l'enseignement
de l'EPS.

Si nous nous intéressons à la pédagogie employée. Marsenach
(op cit) nous explique que les enseignants s'efforcent à mettre en
place une pédagogie du projet. Pour ce faire, il utilise des grilles
d'observations, des grilles d'analyses du comportement moteurs, des
questionnaires à choix multiples. L'élève utilise ces outils.

Les IO de 1985 vont également ouvrir les outils en terme
d'activités employées. Ainsi, les activités d'expression et les activités
de pleine nature font parties des 7 familles d'activités proposées. Les
enseignants doivent donc diversifier leurs pratiques professionnelles
et délaisser le triptyque des activités de base que sont la gymnastique,
l'athlétisme et la natation (O Bessy, "nouvelles pratiques: sports de base", 91).

En ce qui concerne les publications qui sont un
outil importants pour les enseignants - Nous pouvons remarquer
l'essor de publications relatives à la didactique (Attali, "une forme de l'éducation"
L'utilisation de la didactique reflète selon lui une scolarisation
progressive de la discipline qui adopte le même langage (critères de
réussite, projet, ...). Nous pouvons citer Chevillard ("la transposition
didactique" 1985), P. Arnaud. "la revue EPS et les innovations didactiques" 1985,
ou en core Claude Pineau in "introduction à une didactique
de l'EPS" 1997). L'outil que sont les revues ainsi que
l'outil didactique semblent donc à cette période revêtir

une importance dans les pratiques professionnelles au service de l'enseignant et de l'élève.

Cependant, l'utilisation de ces outils n'a pas toujours été au service de l'enseignant et des élèves. En effet, Bx René (88) dénonce l'usage excessif des compétences théoriques à la défaveur des compétences motrices. Delignières (in "échanges et controverses" n°4 en 92) parlera de "dépendance cognitive". En effet, l'évaluation des connaissances s'effectue souvent par l'intermédiaire de QCM et la spécificité motrice de la discipline se voit délaissée.

Nous avons donc observé dans notre seconde partie que de 1983 à 2002 la discipline intègre des outils pédagogiques au service de l'évolution d'une pratique scolaire intégrant l'élève dans ses apprentissages. Nous avons pu l'observer à travers les outils officiels, la pédagogie employée et les publications. Cependant, des dérives sont constatées puisqu'on voit parfois l'outil cognitif au détriment de la spécificité motrice de la discipline.

Nous avons donc observé à travers notre seconde partie que de 1983 à 2002 l'enseignement de l'EPS délaisse les outils purement techniques au profit d'outils pédagogiques plus cognitifs - des pratiques professionnelles évoluent donc au service de l'enseignant comme de l'élève.

Nous allons à présent porter notre attention sur notre troisième partie qui va nous expliquer que depuis 2002, l'enseignement de l'EPS se dote d'outils de plus en plus complexes et numériques au service de l'élève comme de l'enseignant. Nous émettrons quelques perspectives qui peuvent être envisagées pour accroître l'efficacité des outils sur les pratiques professionnelles.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ...AGREG. INT. Section/Spécialité/Série :19.00.A.....

Epreuve :10.1 Matière :04.4.7 Session :2018.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Nous allons démontrer dans notre troisième partie que depuis le 9 avril 2002 des outils de plus en plus complexes et numériques s'intègrent dans notre enseignement. Les pratiques professionnelles évoluent laissant de plus en plus de place à l'élève et l'appropriation des outils par celui-ci."

Tout d'abord, de nombreuses publications officielles sont un point d'appui pour l'enseignant dans son enseignement.

Si nous portons notre attention sur l'évaluation, nous pouvons noter deux éléments. Depuis le 9 avril 2002, puis BO HS n°2 du 18 février 2009 (pour les lycées professionnels) nous devons prendre en compte la compétence culturelle n°5 (en 2002) puis compétence propre n°5 (2009). Cette exigence officielle a pour conséquence une prise en compte du "savoir s'entraîner" et des savoirs généraux de la vie physique actuelle et future pour l'élève. Dès lors, dans son enseignement l'enseignant doit mettre en place des outils pédagogiques tels qu'un livret de suivi personnel à chaque élève dans les activités de la P.E., CPS (step, musculation, course d'obstacle, ...), des connaissances sur le savoir s'entraîner, des grilles d'évaluations de sensations perçues par l'élève lors de la pratique (Dehlemmes, 2004, ou en livre F. Berget 2008 en musculation).

D'autre part, le texte officiel daté du 26 nov 2015 concernant le collège implique pour l'enseignement une obligation de coopération entre enseignants collège mais aussi primaire et collège. Cet outil officiel implique la création d'autres outils afin de créer une continuité entre primaire et collège (exemple : livret de réussite) mais aussi entre enseignants de différentes disciplines afin :

N°

2/12

de créer une réelle cohérence à nos enseignements -

Nous pouvons également nous appuyer sur d'autres outils officiels que sont par exemple la Commission nationale d'évaluation qui existe depuis décembre 2011 et qui doit nous servir de point d'appui pour programmer nos activités physiques dans une perspective égalitaire entre les garçons et les filles.

Les différents rapports comme celui du Haut conseil à l'égalité du 22 février 2017 semblent être des outils importants à prendre en compte dans notre enseignement. En effet, certains rapports relèvent d'études qui ont émettent le reversite scolaire de nos élèves. Celui-ci explique par exemple qu'il existe un manque de formation des enseignants concernant la question d'égalité garçons filles, que les enseignants véhiculent sans le vouloir des stéréotypes sexués. Ce rapport permet à l'enseignant d'en prendre conscience et d'adapter son enseignement puisque des propositions sont faites en EPS.

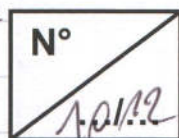
Les textes officiels mettent également en avant l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). J.M. Blaquen dans son discours de 2017 (op.cit) rappelle cette préoccupation. L'outil numérique se développe en EPS. Il contribue à l'évolution des pratiques professionnelles. En effet, M. Serres parle de nouvelle génération du numérique qui communique avec les postes (M. Serres, "petite ponette" article Libération, 2011). Il peut favoriser la réussite en facilitant l'acquisition de compétences qu'elles soient motrices ou méthodologiques. T. Comas-Forgas (conférence Colloque pédagogique 2017) explique tout de même les limites en rappelant que l'outil numérique ne doit pas être au détriment de l'apprentissage moteur.

Le numérique sert également pour se former. En effet, le "flexiprof" (le monde de l'éducation 2008) doit savoir maîtriser l'outil informatique dans sa pratique et dans sa formation. Son accès à disposition des sites académiques sur internet, des conférences, des articles et même des formations académiques en vidéo conférence.

Autant d'outils que l'enseignant devra maîtriser afin d'améliorer son enseignement auprès de ses élèves.

Nous pouvons également noter le prise de conscience d'outils abstraits que sont la communication non verbale. H. Boizumault (op.cit 2014) présente

* (= cartes, agendas, GPS, tablettes)



le regard, les gestes, l'attitude faciale de l'enseignant sont des outils qui peuvent suffire pour approuver ou désapprouver un travail d'élève, pour ou encre pour l'engager dans une activité.

Nous avons donc pu observer que l'enseignement de l'EPS évolue avec l'apport de nouveaux outils à maîtriser. La pratique professionnelle évolue en déduisant de plus en plus de responsabilité à l'élève. Cette modification de la relation pédagogique s'accompagne d'une maîtrise exigeante et importante des nombreux outils que l'enseignant a à sa disposition. Il doit donc faire des choix adaptés au public qui il a en face de lui qui ne soient pas en déshonneur de la motricité = essence de notre discipline.

Nous arrivons au terme de notre exposé où il s'agissait de montrer que depuis 1967 l'enseignement de l'EPS s'est transformé en s'appropriant des outils de plus en plus diversifiés et scolaires qui déléguent petit à petit la responsabilité des apprentissages à l'élève.

Cette contribution n'a pas toujours été au service de l'enseignant et de l'élève.

Nous avons pu en attester dans notre première partie où de 1967 à 1983 l'enseignement de l'EPS a recours à des outils uniquement techniques et à but sélectif. La pratique professionnelle est sélective : l'outil est au service de l'enseignant et non de l'élève.

Dans notre seconde partie, nous avons pu observer que de 1983 à 2002, les outils se diversifient dans l'enseignement de l'EPS. Ils deviennent pédagogiques. La pratique professionnelle prend en compte davantage chaque élève notamment grâce à l'outil didactique : l'élève est ainsi davantage pris en compte.

Enfin, nous avons porté notre regard sur la période qui va de 2002 à nos jours. L'enseignement de l'EPS s'appuie sur des outils de plus en plus complexes et numériques au service de l'élève comme de l'enseignant. La pratique professionnelle évolue en donnant de plus en plus de responsabilité à l'élève ce qui exige une maîtrise importante de nombreux outils.

Par conséquent, l'enseignement de l'ÉPS est passé de
l'utilisation d'outils techniques à des outils pédagogiques de plus
en plus soutiens. Cette évolution a des conséquences sur
l'évolution des pratiques professionnelles qui deviennent de plus en
plus complexes pour engager de plus en plus l'élève comme acteur
responsable de ses apprentissages. Ce pendant, nous avons
bien perçu qu'il est nécessaire de maîtriser ces outils pour
permettre une réelle évolution des apprentissages. Dès lors, nous
pouvons nous questionner sur les moyens temporels, financiers
(coût des TICs...) et formatifs mis en place pour tendre vers
une utilisation efficiente des outils au service de l'enseignement et
surtout de l'élève.